

RAPPORT DE MISSION

I. Contexte

En exécution des ordres de mission n° 032/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025 du 27 mars 2025 et n°136/CAB/VPM/MIN.PL.CAD/GNM/NMM/ITIE/ie/2025 du 07 avril 2025 dont copies en annexe, une équipe d'Experts du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC conduite par le Coordonnateur National a effectué une mission officielle à Lubumbashi dans la Province du Haut-Katanga avec l'appui logistique et financier du Projet ENCORE/COREF.

- **Objet de la Mission :**
Organiser et participer à l'atelier de dissémination du Rapport ITIE-RDC 2022.
- **Composition de l'Equipe :**
 - Jean-Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO : Coordonnateur National de l'ITIE-RDC ;
 - Marie Louise DJUMA YOHARI : Responsable de la Cellule de Communication/ ITIE-RDC ;
 - Gilbert DENINGAIDI MAGBATA : Expert Technique/ITIE-RDC.
- **Appui logistique et financier du Projet ENCORE/COREF :** Madame Pierrette MASENGA
- **Durée de la mission :** 08 jours calendriers.

II. Déroulement de la mission

La mission s'est déroulée du 19 au 27 avril 2025 de la manière suivante :

- ✓ **Samedi 19 avril 2025 :**
 - Arrivée de Madame Marie Louise DJUMA à Lubumbashi, pour rejoindre l'équipe qui y était déjà depuis le 13 avril 2025 et préparation de l'atelier de dissémination.
- ✓ **Lundi, le 21 avril 2025 :**
 - Contacts politico-administratifs.
 - Sensibilisation des participants à l'atelier.
 - Préparation technique et pédagogique de l'atelier.

Tenue de l'atelier :

- **Lieu :** Centre ARRUPPE (CARF), n°128, Av. Kilela Balanda - Biayi/ Lubumbashi.
- **Date :** Les 23, 24 et 25 avril 2025.
- **Participation :** Toutes les parties prenantes réunies. Délégués des administrations publiques (provinciales et locales), des entreprises minières et des Organisations de la Société civile.

Représentation par genres :

Participants	Nombre	Taux
Hommes	57	69%
Femmes	26	31%
Total	83	100%



Représentation par composantes des parties prenantes :

Composante	Nombre	Taux
Administrations publiques	47	57%
Entreprises minières	13	16%
Société civile	23	28%
Total	83	100%

▪ Jour 1 de l'atelier : Mercredi, le 23 avril 2025

L'agenda de l'Autorité provinciale ne lui ayant pas permis de lancer les travaux de la campagne de dissémination du Rapport ITIE-RDC 2022, l'atelier a démarré avec le mot de cadrage du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC, qui a rappelé les objectifs d'un Rapport ITIE-RDC, l'importance d'utiliser les données ITIE dans le débat public et la finalité du débat public.

L'essentiel de l'exposé qui a suivi ce mot de cadrage a été articulé autour des points ci-après :

- Quelques rappels sur la chaîne de valeur des industries extractives et des progrès accomplis par la RDC dans la mise en œuvre du processus ITIE.
- Contexte de l'élaboration du Rapport ITIE-RDC 2022.
- Méthodologie de l'élaboration dudit rapport
- Les mandats respectifs du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC, du Secrétariat Technique et du Consultant (Administrateur indépendant) chargé d'élaborer ce rapport.
- Limitations du Rapport ITIE-RDC 2022.
- Informations contextuelles contenues dans le Rapport ITIE-RDC 2022.

A l'issue de cet exposé, un débat animé a été ouvert et les participants ont réagi à chaud aux informations du rapport qui ont été portées à leur connaissance.

▪ Jour 2 de l'atelier : Jeudi, le 24 avril 2025

La deuxième journée a été consacrée à la présentation des informations financières contenues dans le Rapport, selon qu'il s'agit des recettes déclarées par l'Etat et ses démembrements, y compris les entreprises publiques extractives, ou des paiements déclarés par les entreprises extractives, publiques et privées.

Les débats engagés autour des revenus de l'Etat ont été forts intéressants. Les parties prenantes se sont également interrogées sur la question des permis dormants ou de gel de certains droits miniers qui demeurent anormalement longtemps entre les mains de titulaires qui ne commencent pas les travaux et, encore moins la production.

La Société civile a également relevé le cas de certaines entreprises minières qui n'ont pas conclu un cahier des charges avec les communautés impactées, préférant faire le malin en achetant la production artisanale alors qu'elles sont détentrices des permis des recherches ou d'exploitation. La société MINING MINERAL RESOURCES Sarl (MMR) a été nommément citée à cet effet.

▪ Jour 3 de l'atelier : Vendredi, le 25 avril 2025

L'essentiel de l'exposé du dernier jour de la dissémination a porté sur :

- L'exhaustivité et la fiabilité des données du Rapport ;
- Les recommandations formulées par l'Administrateurs indépendants et les recommandations issues de précédents rapports, y compris de la validation de la RDC d'octobre 2022 ;
- Les prochaines étapes.

✓ Samedi, le 26 avril 2025 :

- Retour Du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC à Kinshasa ;
- Arrivée de Messieurs Michel KAYEMBE et de Alvin MAMBELE, tous Experts du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, pour compléter l'équipe aux fins d'exécuter la 3ème mission relative à l'identification de la structure responsable de l'élaboration des synthèses des études d'impact environnemental et social (EIES/PGES ou PAR).

✓ Lundi 28 avril 2025

- Contacts politico-administratifs.
- Sensibilisation des participants à l'atelier d'échanges entre les administrations et les entreprises minières aux fins de convenir de la structure responsable de l'élaboration des synthèses des EIES/PGES ou PAR.
- Préparation technique et pédagogique de l'atelier.

III. Recommandations

- Le Comité exécutif devrait mener une étude thématique pour permettre aux parties prenantes de comprendre pourquoi plusieurs titulaires de droits miniers ne produisent pas après plusieurs années de détention des permis.
- Une étude thématique tendant à identifier les entreprises minières détentrices des permis d'exploitation mais n'ayant pas signé un cahier des charges de responsabilité socio-environnementale avec les communautés impactées est également requise.

Fait à Kinshasa, le 09 avril 2025.-

Pour l'Equipe de la Mission,

Gilbert DENINGAIDI MAGBATA

Expert Technique

Annexes : (i) Ordres de mission estampillés (02), (ii) Cartes d'embarquement (aller – retour) (6), (iii) Go pass et taxes aéroportuaires (aller-retour) (12).